

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
:03.27.53.75.32
Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M.P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)
Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 14 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) pour la réhabilitation de 10 écoles en zone géographique prioritaire.

Vu les articles L.1111-10, L.2331-4 et L.2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi de Finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014, transformant la Dotation de Développement Urbain (D.D.U) en Dotation Politique de la Ville (D.P.V),

Vu l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'État, de la Région et du Département.

Considérant que la Ville de Maubeuge a signé le 26 juin 2015 son Contrat de Ville permettant ainsi à la collectivité de mettre en œuvre des actions fortes en matière de politique de la ville.

Considérant que les Quartiers des Ecrivains-Pont de Pierre et Sous le Bois-Montplaisir sont cités dans l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 comme prioritaires, permettant aux actions inscrites dans le Contrat de Ville d'être éligibles à la Dotation Politique de la Ville.

Considérant que la réhabilitation des écoles faisant partie de ces quartiers ; à savoir :

- Quartier des Ecrivains-Pont de Pierre : Ecoles maternelles Anne Franck et les Marronniers, Ecoles élémentaires Debussy et Pierre Corneille,
- Quartier Sous le Bois-Montplaisir : Groupe scolaire Daudet/Pagnol, Ecoles Maternelles Elise Dussart et Jardin du Tilleul, Ecoles élémentaires Marie Louise Piotte, Georges Brassens et Jules Ferry,

est une condition nécessaire à la transformation durable des quartiers.

Considérant que ces écoles constituent un patrimoine ancien et vétuste.

Considérant, de surcroît, que la réhabilitation de ces écoles est un enjeu de réussite éducative.

Considérant que les écoles sont des Établissements Recevant du Public (E.R.P.).

Considérant que leur réhabilitation répond à l'Intérêt Général.

Considérant enfin, que la Ville de Maubeuge a décidé de ne pas opter pour une solution de réhabilitation partielle mais bien d'être plus ambitieuse en envisageant une réhabilitation complète, intérieure comme extérieure avec mises aux normes et qualité environnementale.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement de cette opération de réhabilitation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter une subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 450 000€ H.T soit 1 740 000€ T.T.C,

la part restant à la charge de la Ville s'élevant à 1 774 400€ H.T soit 2 129 280€ T.T.C sous réserve d'obtention de subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E), du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N),...

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'engagement de cette opération de réhabilitation,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à solliciter une subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 450 000€ H.T soit 1 740 000€ T.T.C,

la part restant à la charge de la Ville s'élevant à 1 774 400€ H.T soit 2 129 280€ T.T.C sous réserve d'obtention de subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E), du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N),...

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY